



CAMPAGNE FISCALE 2019

Madame, Monsieur,

Vous allez établir les **déclarations fiscales** des adhérents à notre Centre de Gestion. Nous vous rappelons ci-après les procédures à respecter pour faciliter le dépôt des dossiers.

Le **CNGAIF**, qui a obtenu son agrément pour être **OMGA** (Organisme Mixte de Gestion Agréé) peut désormais recevoir toutes les entreprises quel que soit le régime fiscal : BIC ou BNC.

Date limite de dépôt :

La date limite de dépôt, auprès des Services Fiscaux, est fixée au **deuxième jour ouvré suivant le 1^{er} mai**, soit le **3 mai** prochain.

Quels documents nous transmettre ?

Pour la campagne fiscale 2019, nous attendons :

Dépôt Papier envoi avant le 12 avril 2019

- Déclaration fiscale complète datée et visée
- 1329-DEF (liquidation CVAE) si concerné
- Tableaux OG BIC ou BNC à télécharger sur www.cngaif.fr
- Copie des bordereaux de TVA CA3 ou CA12
- Rapprochement de TVA si OG non fourni
- Pour les BIC, Balance générale des comptes
- Pour les BNC, synthèse annuelle du livre journal des Recettes et des Dépenses

Dépôt EDI envoi avant le 3 mai 2019

- Déclaration fiscale complète au format EDI
- 1329-DEF (liquidation CVAE) si concerné
- Tableaux OG BIC ou BNC au format EDI ou à télécharger sur www.cngaif.fr
- Balance détaillée des comptes au format EDI
- CA3 ou CA12 au format EDI ou copie papier
- Rapprochement de TVA si OG non fourni
- Tableau OGBIC00 ou OGBNC00 ou OGID00 dûment complété

Pour la **transmission EDI**, voici les informations nécessaires à la téléprocédure :

Siret : 308 852 185 00039

N° d'agrément : 1-04-756

Si vous ne souhaitez pas pratiquer la télétransmission, nous pouvons le faire sous réserve de nous adresser le dossier complet au plus tard le **12 avril 2019** pour assurer la télétransmission dans les délais légaux.

CONTROLES DE LA DECLARATION FISCALE

Sur la déclaration fiscale de chaque déclarant doivent figurer :

- ↳ **Nom, prénom, adresse, activité, dates d'exercice**
- ↳ **Numéro Siret**
- ↳ **Numéro d'agrément du Centre de Gestion : 1-04-756**

Joignez **l'intégralité des tableaux fiscaux, même sans information (porter la mention NEANT)**.

CONTROLE DES TABLEAUX OG

Veiller à soigneusement compléter l'**OGID00** et l'**OGBIC00** ou l'**OGBNC00** selon le cas, pour éviter des demandes supplémentaires.

Le cas échéant, complétez l'**OG BIC04** pour les métiers de la Boulangerie ou de la Boucherie.

Tous les tableaux OG existent au format Excel, et sont disponibles sur notre site.

RAPPEL SUR LES ADHESIONS

Toute nouvelle adhésion doit se faire dans les **cinq mois** à compter du début de l'exercice pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux, attention donc à **l'échéance du 31 mai** pour les exercices civils

N'hésitez pas à nous contacter lorsque des cas particuliers se présentent à vous lors d'inscription ou de réinscription de vos clients (Loueur de fonds, décès, transfert au conjoint, changement de forme juridique, **Profession Libérale**). Ces **modifications** peuvent avoir des **conséquences importantes** sur leur adhésion.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Loi de Finances autorise les non professionnels à adhérer pour profiter des mêmes avantages fiscaux que les adhérents professionnels.

Vos contacts habituels restent à votre écoute pour répondre à vos questions :

Service BIC : 01 44 90 88 22

Service BNC : 01 44 90 88 40

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le Président